

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1965)

Heft: 37

Artikel: Qui paie est commandé

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1029000>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Qui paie est commandé

Comment financer les travaux d'équipement pour nos hôpitaux, nos écoles, comment financer la recherche et la politique sociale sans une hausse des impôts ?

Qui paiera ? Cette interrogation, dans sa simplicité, définit bien le jeu des intérêts de classe, mais, en politique, celui qui paie n'est pas celui qui commande, mais celui qui est commandé.

Dans son rapport sur la politique conjoncturelle, le Conseil fédéral insiste pour que les cantons recourent à une augmentation des impôts.

Il y aura lieu, écrit-il, de tout mettre en œuvre pour couvrir au moyen d'impôts ou de taxes fonctionnelles, mais non point d'emprunts, l'accroissement des dépenses publiques, car dans la mesure où cet excédent est couvert par des impôts, la demande publique de biens est contrebalaancée par une diminution de la demande privée et n'a ainsi aucun effet inflationniste. (Message du 18 juin 1965).

Quelques mots d'explication.

On pourrait s'étonner, en effet, de voir le Conseil fédéral qui, à journée faite, a proclamé que notre salut est dans l'épargne, dont les vertus sont de diminuer la consommation et de financer les investissements, de voir le même Conseil fédéral condamner le recours à l'emprunt. Pourtant, emprunter, n'est-ce pas faire appel à l'épargne ?

Si donc le Conseil fédéral écarte cette solution, c'est qu'il ne croit pas que l'épargne privée, celle de chacun, de la grande masse des salariés, puisse financer les travaux et les dépenses publiques d'envergure. Achetez-vous souvent des obligations, canton de Vaud, de Genève, 4 3/4 % ? Et votre voisin ? Et votre collègue ?

Les emprunts publics font appel, en réalité, à un

volume de capitaux et d'épargne nationale relativement stable. Plus les emprunts seront nombreux, plus les prêteurs pourront faire leur prix et choisir les emprunts au rendement le meilleur. La hausse de l'intérêt se poursuivrait donc, ce qui pour l'économie suisse aurait de très lourdes conséquences.

Aussi le Conseil fédéral préfère-t-il recommander la solution de l'épargne forcée, celle de la hausse des impôts.

Mais, dès maintenant, on peut prévoir que cette hausse ne frapperait pas les privilégiés à qui le fisc fait des faveurs. Les grandes sociétés ? Non, pas elles ! Elles doivent faire face à de nouveaux investissements, soutenir la concurrence européenne, développer la recherche appliquée. Les grandes fortunes ? Non, pas elles ! Pourquoi les faire fuir, les décourager de s'investir, au moment où elles sont plus nécessaires que jamais à notre économie ? L'augmentation des impôts signifiera donc frapper uniformément, notamment ceux qui ne disposent pas de moyens tels qu'ils puissent épargner. Ils ne peuvent être volontaires, ils seront donc victimes. Il faut conséquemment les contraindre à dépenser moins, à limiter leur consommation ; ce moyen, c'est l'impôt. Le Conseil fédéral le dit expressément.

L'impôt tire de la masse des salariés ce que les plus persuasifs appels à l'épargne ne sauraient obtenir. Tels sont ses mérites antiinflationnistes.

Mécanique des intérêts de classe : la course au profit entraîne le retard de notre infrastructure. Et quand il faut combler ce retard, on demande que ceux qui ont le moins « profité » financent les indispensables dépenses publiques en restreignant obligatoirement, par ordre de paiement fiscal, leur consommation.

admettre que l'épargne négociée soit considérée comme un moyen à court terme de lutter contre l'inflation, en permettant de régler le volume de la masse salariale. L'inflation a des causes bien trop complexes ! En revanche, à long terme, en soustrayant des secteurs importants, comme le logement en particulier, à la spéculation, l'épargne négociée sera une arme efficace contre les faux frais nationaux et l'inflation.

Comparaisons germano-suisses

L'Allemagne, souvent, est présentée comme le pays exemplaire de l'économie de marché libérale.

Or, compte tenu des différences, elle connaît une situation économique riche en analogies avec celle de notre pays. La comparaison est donc intéressante. L'Allemagne a dû, elle aussi, comme la Suisse, limiter l'afflux des capitaux étrangers. Depuis le 1er juillet, elle grève d'un impôt de 25 % les intérêts des obligations allemandes détenues par des personnes qui ne résident pas en Allemagne. La mesure est bénigne, comparée au blocage total des avoirs étrangers que nous avons décidé.

Comme chez nous, cette mesure est prise alors que les besoins en capitaux de l'économie et de l'Etat sont accrus, considérables.

Pour 1965, le gouvernement fédéral va recourir au marché des capitaux pour une somme d'environ 5 milliards de marks.

La hausse du taux de l'intérêt était donc inévitable. La Banque centrale allemande vient d'autoriser le Land Rheinland à émettre un premier emprunt à 7 % (les cantons suisses en sont aujourd'hui à 4 1/2 % ; il serait étonnant que la hausse s'arrête là, probablement que le plafond n'est pas encore atteint). Comme un intérêt aussi élevé risquerait de grever les coûts de certains secteurs sensibles de l'économie, l'Etat allemand ne craint pas d'intervenir. Il pratique

Curieux, mais discrets

La délégation des finances de l'Assemblée fédérale n'est forte que de six membres. Trois conseillers aux Etats, trois conseillers nationaux. Autant de suppléants. S'y retrouvent, en général, des parlementaires de première cuvée. Les pouvoirs d'investigation de la commission sont fort étendus.

Les commissaires ont tenu pas moins de six séances ordinaires et extraordinaires. Parmi les objets qui ont retenu leur attention, on trouve :

- La participation du Département militaire fédéral à l'Expo 64, une attention particulière étant portée au coût du pavillon « La Suisse vigilante ». Le compte définitif manque encore. (Réd. : Il aurait intéressé chacun).
- Les démonstrations militaires. Il n'y en aura pas d'importantes durant les prochaines années. (Réd. : Le rapprochement de ces phrases est significatif ; il s'agit d'étaler la dépense sur plusieurs années. La facture n'a pas dû être modeste).
- Crédits de la Confédération à l'Expo 64 (subventions et avances). (Réd. : Les chiffres des subventions sont vite vus, mais peut-être que le terme « avances » a posé le problème d'une simple course sans retour).
- Participation de la Confédération comme exposant à l'Expo 64. (Réd. : Ici, les commissaires ne donnent pas de commentaires).

Tout ce que les commissaires nous disent c'est que « lorsque la critique était justifiée, la délégation a constaté qu'on cherchait le plus souvent (nous soulignons) à en tenir compte ».

On peut penser que l'efficacité de la commission serait plus grande si le Parlement et l'opinion publique étaient plus explicitement renseignées.

Fonds syndical de placement

Le « Bulletin patronal » de juillet-août reprend le thème d'un fonds de placement syndical. Quelques points méritent d'être relevés. Tout d'abord une question de chronologie. Le rédacteur écrit en effet : « Le « Bulletin patronal » n'en assume pas la paternité ; l'idée, qui paraît avoir été lancée par M. Thierry Maulnier dans le « Figaro », suscite un certain intérêt dans le Pays de Vaud. Le service d'information des groupements patronaux vaudois l'a signalée ; « La Nation » et « Domaine Public » l'ont commentée et développée ; « Le Gutenberg », organe de la Fédération suisse des typographes, a publié des extraits de l'article du « Figaro ».

Or, « Domaine Public » a consacré deux longs articles, plus un éditorial, au problème de l'épargne négociée (le terme mériterait de faire fortune), le 18 mars et le 1^{er} avril (nos 29 et 30). M. Thierry Maulnier a publié son texte dans le « Figaro » les 18 et 19 mai. Nous ne lui devons rien. L'idée est d'ailleurs dans l'air international. Et si l'on cherchait des pères, il faudrait plutôt citer le syndicaliste allemand Leber, dont nous avons parlé, ou le projet des syndicats italiens, certaines thèses d'André Philip, etc.

Le « Bulletin patronal » relève un point nouveau. Il y aurait par l'épargne négociée une possibilité d'atteindre les non-syndiqués de manière plus efficace que par le système des contributions de solidarité. Nul doute que cet argument ne laissera pas insensibles les syndicalistes.

Mais il faut insister aussi sur le fait que le fonds d'investissement syndical ne saurait être constitué uniquement par des cotisations ouvrières. La gestion centralisée d'une partie des fonds des caisses de retraite existantes, la participation à la plus-value des entreprises lors de l'augmentation du capital social au même titre que les actionnaires, seraient des mesures tout aussi essentielles que la cotisation salariale pour donner au Fonds d'investissement toute sa puissance économique. Enfin, on ne saurait

une politique sélective du crédit ; il prête, à meilleur marché, l'argent nécessaire à certains investissements. En Suisse, lorsque cette proposition fut faite au Conseil national, M. Bonvin la repoussa du pied au nom des vertus du libéralisme. Et pourtant, selon une estimation de la Société de Banque Suisse, le tiers des besoins annuels en capitaux sont satisfaits en Allemagne à des taux de faveur.

Cette intervention est particulièrement marquée dans le secteur du logement. Un seul chiffre. En 1964, le 40 % des logements construits l'ont été avec l'aide des pouvoirs publics (cf. le Coopérateur suisse, juillet 1965). En appliquant les mêmes normes, en Suisse, 25 000 logements devraient être construits avec l'aide des pouvoirs publics. Or, si tout va bien, nous arriverons dans notre pays à 5000 logements subventionnés par an ; péniblement, nous nous hisserons au mieux au cinquième de l'effort allemand. Une fois de plus, il nous faut constater que ce serait une victoire de la gauche que d'imposer ce qui ailleurs est mis en place par des gouvernements qui n'ont rien de socialiste. Si nous avions comme instrument de travail les données du plan français, si nous appliquions l'aide allemande à la construction de logements, si nos industries faisaient leur devoir fiscal comme aux Etats-Unis... Si... Hélas !

Le bon feuilleton

Sous le titre « Défense et encouragement de la culture », nous apprenons par un message fédéral qu'une des activités de Pro Helvetia, autre l'édition des œuvres complètes d'écrivains suisses ou la traduction française des textes de Pestalozzi, a été la suivante :

« Le Schweizerischer Feuilletondienst » et le « Service de presse suisse », qui fournissent à la presse de notre pays de bons articles et feuillets d'inspiration suisse (sic) et la rendent ainsi indépendante des agences étrangères, reçoivent une subvention annuelle régulière. »